Je vais maintenant indiquer le motif qui me paraît militer le plus fortement en faveur d'élections hâtives. Rien ne m'a causé plus d'inquiétude, quant à la tenue d'élections générales, que la pensée des événements dont la ligne de feu pourrait être le théâtre durant la campagne électorale. J'ai dû envisager—mes collègues de même—la probabilité d'une grande offensive sur le front occidental le printemps prochain. Je dis donc que, s'il est possible de tenir les élections avant que cette grande offensive se déclenche, ou avant que le conflit européen prenne des proportions sérieuses, ce serait dans l'intérêt public de le faire. Quand la guerre commencera pour de bon, comme disent les gens, des problèmes de la plus haute gravité se présenteront, et le gouvernement qui sera chargé de les résoudre devra avoir la confiance et l'appui de la grande majorité des citoyens de ce pays.

Les honorables députés se rendent compte, je l'espère, que je ne cherche pas à faire prolonger mon mandat ni celui de mes collègues, mais à permettre à la population de décider, comme elle en a le droit, à qui elle veut confier l'administration du pays durant cette époque décisive. Si je cherchais à prolonger le mandat du gouvernement actuel, ou le mien comme chef du gouvernement, mes honorables vis-à-vis et mes adversaires dans les différentes parties du pays seraient en droit de me critiquer. Mais quand je suis prêt à remettre mon avenir politique et celui de mon gouvernement entre les mains des électeurs du Canada—quand je suis même vivement désireux de le faire—on ne saurait me critiquer à cet égard.

Autre point. L'enregistrement du suffrage des militaires est une question importante dans une élection tenue en temps de guerre. La population conserve un souvenir vivace, si je ne me trompe, de la façon dont on y a procédé durant la dernière guerre. Nous ne voulons pas que pareille chose se renouvelle. Nous voulons faire en sorte que les militaires puissent exprimer leurs suffrages franchement et loyalement; ils y ont droit plus que toute autre classe de la population. Qu'il me soit permis à ce propos de signaler que leurs suffrages pourront, à mon sens, être enregistrés quand la première division se trouvera encore en Angleterre, avant qu'elle parte pour l'Europe, si les élections se font avant le mois de mai. Mais cela est évidemment aléatoire. Si nous retardons, les soldats devront sûrement voter quand ils se trouveront engagés dans la bataille sur le continent européen, alors que la situation sera tout autre. Le Gouvernement entend, s'il est maintenu au pouvoir, voir à ce que cette première division—tous les honorables députés le savent—soit renforcée de semaine en semaine, de mois en mois, et aussi qu'une deuxième division soit envoyée outre-mer aussitôt que possible. Or, cette deuxième division et les soldats qui en feront vraisemblablement partie sont actuellement au Canada et pourront y être durant la campagne électorale si elle a lieu immédiatement. N'est-il pas plus juste pour eux, n'est-il pas mieux pour tout le monde, qu'ils puissent, pendant qu'ils se trouvent encore dans leur pays, exercer leur droit de choisir le gouvernement qui dirigera les affaires quand leur vie sera en jeu?

L'hon. M. CAHAN: Mon très honorable ami entend-il présenter une mesure à cet effet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami verra combien il serait opportun de le faire. Je lui dirai dès à présent que le Gouvernement entend assurer l'enregistrement des suffrages des militaires qui se trouvent outre-mer et qu'il le fera en vertu de la loi des mesures de guerre, à titre de mesure de guerre essentielle.

L'hon. M. MANION: C'est ainsi que Hitler agirait.

Le très hon. M. LAPOINTE: Hitler n'a pas recours au scrutin.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ajouterai, en ce qui concerne la tenue d'élections à ce moment, que mes collègues et moi-même nous nous rendons compte, plus peut-être qu'on ne saurait s'en faire d'idée, de l'importance qu'il y a de nous préparer immédiatement à faire face aux problèmes qui suivront la guerre. Le Parlement devrait être en mesure de parer non seulement aux problèmes de la guerre, mais aussi à ceux de l'après-guerre Il conviendrait d'adopter dans le plus bref délai possible certaines mesures législatives portant sur l'assurance-chômage, par exemple. Les honorables députés croient-ils que l'adoption de ces mesures soit possible, à moins que le Parlement ne vienne de recevoir du peuple le mandat d'administrer le pays et d'adopter des mesures aussi nécessaires?

Je terminerai mes remarques sur l'importance des élections en temps de guerre, en citant un passage que ne manqueront pas d'apprécier tous ceux qui aiment véritablement la liberté. Il s'agit de paroles prononcées par le président Abraham Lincoln, justement au sujet d'élections en temps de guerre. Le problème qui affrontait le président Lincoln était de beaucoup plus grave qu'aucun de ceux auxquels nous avons à faire face en ce moment, car il s'agissait de tenir des élections au milieu de la guerre civile qui déchirait alors le pays tout entier. Allait-